

REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE DE LODEVE DE REGULARITE HISTORIQUE SPORTIVE LES 15,16 et 17 OCTOBRE 2010

Version 03.08.2010

JUMELAGE AVEC LA COURSE DE CÔTE 4^{ème} PROVENCE VINTAGE – 8,9, 10 Octobre 2010

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive automobile Montpellier-Pic-St-Loup organise, la Course de Côte de Régularité Sportive de Lodève en doublure de la Finale Coupe de France de Course de Côte de VHC de Lodève .

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, numéro 222 en date du 27.10.10

COMITE D'ORGANISATION

Voir règlement particulier de l'épreuve VHC.

1.1. OFFICIELS

Voir règlement particulier de l'épreuve VHC.

1.2. HORAIRES

Voir règlement particulier de l'épreuve VHC

1.3. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve VHC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire, licence ou titre de participation Régularité.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Voir règlement standard Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagement doivent être adressées au secrétariat de l'épreuve avant le Lundi 11 Octobre minuit cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à 350 €, réduits à 175 € avec publicité de l'organisateur.

Pour les concurrents inscrits au jumelage les frais de participation sont fixés à 320 € réduits à 160 € avec publicité de l'organisateur.

Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 10 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2. SECURITE

Voir Règlement Standard Courses de Côte de Régularité Historique Sportive.

ARTICLE 4 . VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes :

1. Catégorie Régularité Historique : voitures telles que définies dans l'annexe K du Code Sportif de la FIA jusqu'au 31.12.1981. A partir de 1919 , les voitures seront réparties en 5 groupes sans distinction de classes selon la même classification que les VHC

- Groupe 1 – 1919 à 1969
- Groupe 2 – 1970 à 1975
- Groupe 3 – 1975 à 1981
- Groupe 4 – monoplaces 1919 à 1981/1985 pour les formules Ford
- Groupe 5 – Groupes B

Le PTH n'est pas obligatoire mais il est conseillé .

2. Catégorie Régularité Prestige : voitures de Grand-Tourisme GT de série en conformité avec leur homologation routière à partir du 01.01. 1982.

3.

L'utilisation d'instruments de mesure autres que les instruments de bord d'origine , est interdite.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à l'esprit et à l'aspect de sa période de référence .

4.2. **EQUIPEMENT DES PILOTES**

Le casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire.

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon) sont prohibées.

ARTICLE 5. PUBLICITE

...La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement.

ARTICLE 5 R LICENCES

Les pilotes doivent soit :

- être titulaire d'une licence conducteur valable pour l'année en cours .
- obtenir un titre de Participation Régularité : pour celle-ci **le concurrent devra fournir lors des vérifications administratives un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile.**

ARTICLE 7 . DEROULEMENT DE L'EPREUVE

DISPOSITION GENERALES

7.1

Conforme au Règlement Standard Courses de Côte et au Règlement Standard Courses de Côte de Régularité Historique Sportive.

7.2

ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essai de bout en bout.

7.3 BRIEFING

Voir règlement particulier de l'épreuve VHC.

7.4 DISPOSITIONS PARTICULIERES

7.4.1. *Ordre de départ :*

Pour les essais et la course les voitures de catégorie 1 partent en premier , celles de catégorie 2 partent en second .

Dans le cas d'une épreuve de doublure , les concurrents de l'épreuve de régularité partiront derrière les VHC.

7.4.2. **TEST DE REGULARITE**

Il y aura 2 montées d'essais chronométrés et 3 montées de Course .

Les pilotes doivent parcourir les montées de régularité dans le temps qu'ils auront choisi après les montées d'essais chronométrés.

Trois options de temps seront proposés :

- un temps supérieur
- un temps intermédiaire
- un temps inférieur

Pour être admis à participer à la course les pilotes devront après les montées d'essais communiquer à la Direction de Course le temps qu'ils auront choisi , tel qu'indiqué lors des vérifications administratives

Pour des raisons de sécurité , le Directeur de Course pourra augmenter les temps , notamment en fonctions des conditions météorologiques.

Tout concurrent dépassant de plus de 10 % du temps maximal du temps inférieur pourra être exclu.

Le concurrent ne devra pas effectuer de ralentissement ou d'arrêt pendant son test de régularité .

Une classification sur la base des temps réalisés par les pilotes sera établie de la façon suivante :

- Chaque seconde ou fraction de seconde au dessus du temps imparti entraînera une pénalisation de même valeur .
- Chaque seconde ou fraction de seconde au dessous du temps imparti entraînera une pénalité du double .

Toutes les pénalités seront exprimées en minutes et secondes .

L'arrivée sera jugée lancée .

ARTICLE 8 CLASSEMENT

Voir Règlement Standard Courses de Côte de Régularité Historique Sportive.

ARTICLE 10. PRIX

Aucun prix en espèces ne sera attribué.

Tous les concurrents classés seront récompensés.

La remise des prix aura lieu le Dimanche 17 Octobre salle du Peuple Mairie Allées de La Résistance .

L'heure sera communiquée par affichage près le parc fermé et le podium.